LES JOURNEES D'ETUDE DU GNDA
31 MAI ET 1ER JUIN 2007 A MONTPELLIER
« DECENTRALISATION DU RAPPORT A L'USAGER, RECONCENTRATION DES FINANCEMENTS : EVOLUTION LOGIQUE OU PARADOXE ? »
Intervention de Sébastien **POMMIER**

Avant de débuter mon propos, je tiens à remercier le GNDA de me donner la parole alors même que je n'adhère, pas encore, à cette noble institution. C'est pour moi d'ailleurs l'occasion d'insister sur le fait que mes propos n'engageront ici que moi qui, je le précise, débute à peine dans mes fonctions de Directeur Général, puisqu'elles datent du mois d'avril dernier à peine.

J'ai donc une quinzaine de minutes pour vous donner un avis et vous inviter au débat s'agissant d'un paradoxe : celui de la décentralisation des besoins face à une re-concentration des moyens. Autrement dit, comment faire pour que la Loi du 11 février 2005 ne se révèle pas, à l'usage, comme la plus grande des escroqueries législatives et règlementaires de ce début du siècle, hypothèse que, même en l'absence de Monsieur Patrick GOHET, je me garderai bien de défendre.

Le premier niveau de réponse à cette question est finalement enfantin à poser : la façon la plus simple de réduire les écarts entre les besoins et les moyens, sans limiter le développement des premiers, c'est d'augmenter les seconds. C'est là le discours souvent entendu du côté des gestionnaires ; discours au demeurant plus simple que simpliste qui a le mérite de renvoyer le Législateur à sa cohérence tout en rappelant que, dans une Région comme la nôtre (et elle est malheureusement loin d'être la seule) les listes d'attente sont dangereusement fournies et que les crédits accordés au terme des négociations budgétaires ne sont pas toujours (loin s'en faut) à la hauteur des ambitions des gestionnaires, voire même suffisants pour assurer des prises en charges dans des conditions minimales de qualité et de sécurité.

Ceci étant, il faut quand même rester réaliste sur les moyens dont nous disposons et leurs récentes évolutions en rappelant qu'en moyenne depuis 2000, l'ONDAM a connu une croissance de plus de 10% par an et qu'il a presque doublé entre 2000 et 2007. Peu de politiques publiques bénéficient de tels moyens. Aucune ne connaît de telles évolutions. Tout ceci, d'ailleurs, dans un contexte de mise en œuvre pleine et entière de la LOLF.

Alors, si les besoins, et c'est à mon sens une excellente chose, croissent sous l'impulsion des revendications légitimes des Personnes Handicapées relayées par les associations puis par les dispositifs législatifs et règlementaires, et que dans le même temps les moyens, qui croissent eux aussi à un rythme soutenu ont du mal à suivre, et bien, et c'est là un second niveau de réponse à la question posée, il faut prioriser. Et c'est là que la CNSA nous intéresse, tant dans ses missions que dans ses modalités de gouvernance. Sauf que, dans la pratique, les questions ne manquent pas et se sont cristallisées autour des fameux PRIAC, ex-PIPEC, ex-PIAPAH, justement outil de priorisation, qui, dans cette Région d'ailleurs s'est vu rejeté à deux reprises par les membres du CROSMS.

Alors qu'est ce qui coince ? 4 problèmes à mon sens :

Un problème d'information : trop d'acteurs n'ont encore pas compris que le PRIAC, comme la CNSA d'ailleurs, ne génèrent pas d'argent, même si ils n'en suppriment pas ; il faut changer notre idée sur les « Caisses » et bien comprendre comment cette CNSA fonctionne.

Un problème de méthode : un des objectifs des PRIAC est de réduire les inégalités territoriales ; mais pour y parvenir il faut sortir de la logique de taux d'équipement comme seul indicateur des besoins.

Un problème de concertation : l'idéal, dans le futur, serait que les PRIAC deviennent un mode d'exercice partagé et contractuel entre les Autorités de Tarification d'une part, et entre ces dernières et les gestionnaires d'autre part ; mais force est de constater qu'on est loin du compte et que dans la plupart des Régions, les services de l'Etat ont mené leur action en solitaire, associant très marginalement les Départements et pas du tout les associations ; or l'usage du PRIAC est double : ascendant à travers la concertation puis descendant à travers la notification. Si l'on veut vraiment que la seconde étape se déroule sereinement, il est primordial que la première se déroule sainement. Là encore, les services de l'Etat doivent progresser dans une concertation qui, au-delà d'être utile, est d'ailleurs souvent prévue par les textes.

Un problème de positionnement : le PRIAC n'est pas « LA » Planification ; il y est complémentaire et n'est, à ce titre, pas redondant avec les Schémas départementaux, ce qui nous renvoie à la question précédente de la concertation.

Réglons ces 4 problèmes et, sans doute, le PRIAC sera, à juste titre, reconnu comme un exercice sincère, non dicté par une contrainte d'offre qui irait à l'encontre me semble-t-il de la logique posée par la Loi du 11 février 2005. La difficulté sera, comme souvent en ce qui nous concerne, double :

→ Trouver des élus et des Pouvoirs Publics qui auront le courage d'opérer des choix budgétaires à la hauteur des enjeux posés par la notion d'Egalité des Droits et des Chances.

→ Trouver des élus et des Pouvoirs Publics qui auront le courage de « réformer la Pensée » avant de « penser la Réforme ».